

coton. Le coton, vient d'Amérique, des Indes, de l'Égypte, où voulez-vous l'acheter? Et croyez-vous que le planteur se donnera la peine de vous en vendre pour deux kilog.; il préfère vendre à un seul négociant toute sa récolte de 100,000 à 500,000 kilog. Et qui se chargera du transport? Et comment filerez-vous le coton et le lisserez vous?

ROBERT.—Il y a des manufactures pour cela.

L'INSTITUTEUR.—Certainement. Mais les chefs de ces grandes fabriques, où il y a souvent 1,000 ouvriers et davantage, où se meuvent des machines coûteuses, où l'on élabora les matières premières par milliers de quintaux, où l'on dépense 5,000 ou 10,000 francs par jour en salaires et matières premières, n'ont pas le temps de vendre quelques mètres de toile. Il faut qu'ils vendent en gros, par grosses masses, et en se contentant pour chaque mètre d'un très-petit bénéfice: un, ou deux, ou trois centimes par exemple.

ROBERT.—Quelques centimes seulement?

L'INSTITUTEUR.—Généralement. Ils peuvent se contenter d'un très-petit bénéfice parce que les machines leur permettent de fabriquer de très-grandes quantités à la fois, des milliers de mètres par jour, et qu'ils peuvent en vendre autant à la fois. Tenez, supposons que l'heure vaut 1 franc. Si je ne vends que quatre mètres par heure, il faut que je gagne 25 centimes par mètre; si je vends cent mètres à l'heure, un centime suffit à la rigueur.

ROBERT.—Mais le fabricant pourrait établir des dépôts, des magasins.

LE PÈRE DUPONT.—Quant à cela, non! Il lui faudrait des milliers de dépôts, car les marchandises du même manufacturier vont à beaucoup d'endroits. Puis, on achète dans un village quelquefois dix mètres de soie dans une année, peut-on faire un dépôt pour si peu?

UN VOISIN.—Si l'on établissait des dépôts pour si peu, il y aurait dans chaque village cinquante ou cent fois autant de marchands qu'aujourd'hui, ou si l'on ne plaçait de dépôts que dans les villes, nous serions obligé d'y aller chercher la marchandise.

LE PÈRE DUPONT.—J'aime mieux donner quelques sous de plus par mètre que de perdre une journée en allant en ville.

L'INSTITUTEUR.—C'est évident. Du reste, vous iriez en ville pour acheter 10 mètres, tandis que le marchand achète 300 mètres à la fois, de sorte que les frais de transport, par mètre sont trente fois moins élevés pour lui que pour vous. (A 3 francs cela, fait 30 centimes d'un côté et 1 centime de l'autre.)

D'un autre côté, est-ce que les dépôts ne coûteraient rien à établir? Chaque dépôt causerait les frais d'un loyer, d'un ou plusieurs commis, ceux d'éclairage et de chauffage, frais que l'acheteur rembourserait, en payant la marchandise plus cher.

LE PÈRE DUPONT.—Puis, pour faire un choix, il faudrait aller dans beaucoup de magasins, car il n'y aurait nulle part d'assortiment suffisant.

L'INSTITUTEUR.—Nous sommes donc d'accord pour reconnaître les services que rend le commerce. Il fait venir les marchandises de loin et de près, et les détaille au profit de tous.

PHILIPPE.—Quelle utilité à la vente au détail?

L'INSTITUTEUR.—Peu de personnes sont assez riches pour acheter en gros; souvent elles n'ont pas de place dans leur logement pour conserver les denrées; puis il y a des marchandises qui se gâteraient si on les consommait bien vite, il faut les détailler pour qu'elles soient utilisées le même jour ou sous peu de jours; enfin, il est tel objet que le producteur ne peut vendre qu'en gros, et que le consommateur ne peut acheter qu'en détail: il faut absolument un intermédiaire.

LE PÈRE DUPONT.—Par exemple, le cultivateur ne peut vendre que des bœufs vivants au boucher, le boucher les

détaille et débite les morceaux. Je serais bien embarrassé si je devais manger un bœuf en une seule fois, ou même seulement l'acheter.

L'INSTITUTEUR.—Il m'a toujours semblé que si les intermédiaires n'étaient pas utiles, on ne s'adresserait pas à eux. Personne n'y est obligé par la loi. Je crois qu'on va chez le marchand parce qu'on y trouve son avantage."

—Magasin d'éducation et de récréation.

(A continuer.)

## AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

NOMINATIONS.

—  
SYNDIC D'ÉCOLES.

Le lieutenant gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil à la date du 10 septembre dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48<sup>e</sup> et 136<sup>e</sup> clauses du chapitre 15 des statuts révisés du Bas Canada, faire la nomination suivante de syndic d'écoles.

Comté de Bagot, Saint André d'Acton: M. Thomas McFarlane en remplacement de M. Samuel Glendinning, absent.

(Cette nomination avait été assignée par erreur à la municipalité scolaire d'Acton-Vale.—Voir No. d'octobre 1874.)

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, AVRIL, 1875.

### Bulletin bibliographique.

*Silver threads of song for school and home*, by H. Millard. 25 p. in-12; New-York, S. T. Gordon and son; No. 13, 14<sup>e</sup> rue est, près de la 5<sup>e</sup> avenue. Prix 60 cts.

Ce livre est fait tout exprès pour les écoles, et à la portée des commençants. Ce n'est pas le premier ouvrage de cette sorte qui nous arrive de chez nos voisins: nous devons cependant à celui-ci une mention toute spéciale. Le petit cours de musique et de solfège qu'il contient (24 pages), est fait avec beaucoup de soin et forme un résumé très-complet. Le choix des morceaux est fait avec plus de goût qu'on n'en rencontre d'habitude chez les compilateurs de l'autre côté des lignes. Ainsi on a été moins prodigue de *Glover*, de *Claribel* et de tous ces compositeurs platement ennuyeux, pour donner un peu plus de place à *Campana*, *Kucken*, *Masini*, *Plotow* et *Weber*. La musique de M. Millard lui-même, ne manque pas d'une certaine grâce et d'une certaine originalité, et la cantate qu'il a écrite pourrait, de même que sa charade, en y adaptant des paroles françaises, se chanter avec fruit dans nos écoles.

Les exercices, duos, trios, quatuors, sont très-variés et gradués avec une grande connaissance du sujet.

Somme toute, c'est, jusqu'à présent, de tous les livres de ce genre que nous avons examinés, celui qui nous paraît réunir le plus de qualités, et nous le recommandons en conséquence.

### Revue mensuelle.

La session de notre parlement fédéral tire à sa fin, et au moment où nos lecteurs recevront ce numéro, il est probable que les députés et les sénateurs seront rentrés dans leurs foyers. Cette session, quoique assez courte, a été remarquable par les questions importantes qui s'y sont débattues, et la législation qu'on y a faite. On ne pouvait